

EMAR/FR 147- Organisme de Formation des Mécaniciens d'Aéronef

Ref. **EMAR/FR 147**
Durée : 0.5 jour(s) / 3.5 heures

Pré-requis :

Connaissance du contexte de la maintenance aéronautique et de son environnement réglementaire

Personnes concernées :

Dirigeants responsables, responsables techniques, responsables qualité, personnel de certification et autres intervenants dans un atelier d'entretien d'aéronefs et/ou un organisme de formation pour mécaniciens destinés à entretenir des aéronefs militaires ou d'Etat
Responsables pédagogiques d'organismes de formation agréés EMAR/FR 147

Objectifs :

Explorer les exigences essentielles de la navigabilité Étatique relatives aux organismes de formation à la maintenance
Identifier les principes pour organiser les cours de formation les examens et la délivrance des certificats de formations
Comprendre les objectifs du règlement EMAR/FR 147 et en connaître ses modalités de mise en œuvre

Programme :

Présentation détaillée des différents chapitres de l'EMAR/FR 147 :

- Sous partie A : Généralités
- Sous partie B : Conditions relatives à l'organisme (Installations, Personnel, Instructeur / Examineur / Contrôleur, Document de formation, Stagiaires, Système Qualité, Examens, MTOE)
- Sous partie C : Formation de base agréée
- Sous partie D : Formation aux types tâches d'aéronef

Démarche pédagogique :

Exposés théoriques illustrés par des exercices pratiques et les retours d'expériences des participants et du formateur.

La formation est animée par un formateur :

- disposant d'une qualification spécifique de formateur Bureau Veritas
- justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné

Evaluation et validation :

Evaluation de pré-positionnement : QCM

Evaluation formative : Partage d'expérience en cours de formation

Evaluation sommative : QCM